

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 12 AVRIL 2017 BUDGET 2

L'an deux mille dix sept et le 12 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Céline BRUNIERA, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Josiane LOUMES, Jean-Jacques MAGNAVAL, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Audrey PIGOZZO, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Bernard TARRIDE.

Procurations : Madame Isabelle GESTA à Madame Céline PALAPRAT, Madame Marie-Thérèse PERUCH à Monsieur Jean-Jacques MAGNAVAL, Madame Catherine LOUIT à Madame Monique D'OLIVEIRA, Madame Sonia MALET à Madame Audrey PIGOZZO, Madame Catherine RENAUX à Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER, Madame Michèle STEFANI à Monsieur Patrick LASSEUBE, Monsieur Jacques TENE à Monsieur Thierry ANDRAU.

Madame Céline PALAPRAT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : avant de rentrer dans le vif du sujet et de vous présenter la délibération à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal, il me paraît nécessaire de préciser quelques points. La semaine dernière, en séance du Conseil Municipal, la présence de « coquilles », dans les documents récapitulatifs du Budget Primitif, m'ont conduit à reporter son vote à aujourd'hui. La Directrice des finances et les services comptables de la ville ont repris l'ensemble des documents nécessaires à la présentation du budget en Conseil Municipal, afin de corriger les incohérences relevées en séance et également à posteriori. Pour comprendre la nature de ces incohérences succinctement elles sont issues de la modification de la structure réglementaire du document M14, entre 2016 et 2017. Les modifications informatiques apportées ont supprimé des lignes entre les deux exercices. De ce fait, les montants portés en 2016 sur les lignes 61522 « entretien et réparation des bâtiments publics » et 61523 « entretien et réparation des autres bâtiments », ne se sont pas reportées en 2017. Ces lignes sont à caractère général et une erreur en tête de budget s'est répercutée en cascade sur l'ensemble des tableaux et récapitulatifs en découlant. Ceci explique également les discordances entre le Compte Administratif et le Budget Prévisionnel, dont les arborescences sont de fait différentes avant et après modification réglementaire. Il s'agit donc d'éléments techniques de présentation qui ne remettent pas en cause l'équilibre des orientations du Budget Prévisionnel 2017, qui par ailleurs a déjà fait l'objet d'une présentation au préalable dans le Débat d'Orientation Budgétaire du 03 avril 2017. Je vous propose, si des précisions purement techniques sont nécessaires, de prévoir l'intervention de Madame la Directrice des finances au cours des débats. Je vous indique par ailleurs que la Préfecture a été consultée en amont pour la validation de ce Budget Prévisionnel et n'a émis aucune objection, quant à son contenu et sa cohérence. Il est important également que chacun ait à l'esprit qu'un Budget Prévisionnel est un document de prévision qui est fait pour vivre, pour évoluer avec la situation communale. Nous n'hésiterons pas à faire des décisions modificatives, si elles s'avéraient utiles ou nécessaires, afin d'adapter le Budget Communal au plus près des besoins et des prévisions de réalisation en cohérence avec nos objectifs de maîtrises des dépenses. Je vais donc laisser la parole à Messieurs LARRIEU et PERY qui vont vous présenter les documents et les supports modifiés.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : au nom du groupe, on vous remercie pour ces explications. On aimerait revenir un peu sur le planning des dates concernant l'adoption de ce budget et des autres Conseils Municipaux. Il évolue en permanence, on se retrouve là à 18 h 30. Je

voulais excuser aussi Madame Catherine RENAUX qui est à une réunion ; nous-mêmes nous devions allés à une réunion, nous ne pouvons pas y aller. Je pense que beaucoup dans votre majorité se retrouve dans ce cas. On était arrivés quand même ces dernières années à avoir des dates fixes, avec des horaires qui convenaient à tous. Par exemple, à 21 heures c'est un horaire qui nous paraît tout à fait convenable, notamment pour les gens qui travaillent. On voudrait si c'était possible revenir à ce type de situation. Autre chose aussi concernant la Commission Finances, à laquelle je participe : du temps de Monsieur Abdelhaq BENNIS, on nous consultait auparavant, nous avions les documents auparavant ; là on se retrouve avec les documents au dernier moment ; donc on en a parlé également avec Monsieur TENE et Madame RENAUX, si c'est pour avoir les documents au dernier moment, nous ne viendrons plus en Commission Finances. On aimerait donc avoir les documents avant pour pouvoir les travailler, surtout sur les chiffres. Cela demande vraiment beaucoup de travail, des heures et des heures, surtout que nous ne sommes pas dans le budget. Si nous pouvions avoir les documents, ne serait-ce que même 48 heures avant, ça serait une bonne chose. Merci.

Monsieur le Maire : concernant les dates des Conseils Municipaux : effectivement nous sommes dans une situation exceptionnelle, puisque le Budget devant être voté avant le 15 avril, sans vouloir me justifier. Les Conseils Municipaux sont prévus régulièrement le lundi soir à 21 heures, ce qui sera le cas pour les prochains à suivre. Nous sommes dans une situation un peu tendu dans le respect des délais, sachant que derrière nous avons bien évidemment le vote du Conseil d'Administration du CCAS ; le budget du CCAS ne peut être voté qu'une fois le budget communal voté. Quant à la transmission des documents : encore une fois, là, ils sont arrivés un peu tard c'est vrai. Cela dit nous avons corrigé les « coquilles », ils sont partis le vendredi pour la convocation de ce mercredi, même jeudi et la Commission Finances a eu lieu lundi : ce qui vous laissait quand même 48 heures minimum avant la Commission. Cela dit nous veillerons à être plus performant dans le futur.

DELIBERATION

17 x 50 - Finances Locales – Budget Primitif Commune 2017

Monsieur Patrice LARRIEU : en introduction et pour rappel : le 03 décembre 2015 la Chambre Régionale des Comptes transmettait à la Commune un rapport de 34 pages, qui se résumait ainsi. Une synthèse qui relevait les constats suivants : une épargne faible, un endettement en forte hausse et des recommandations qui s'établissaient en ce sens. Premièrement, retrouver très vite le niveau d'épargne de 2011 et pour cela préconiser d'une part, d'amplifier l'effort de maîtrise des charges de gestion en rationalisant les subventions de fonctionnement et d'autre part en améliorant la connaissance de ces bases fiscales. Deuxièmement, limiter sur 2015 et 2016 les investissements en dépenses de gros entretiens et de mise en sécurité du patrimoine, afin d'engager un cycle de désendettement. Troisièmement, développer la technique des autorisations de programme crédits de paiements, en vue d'une meilleure maîtrise des inscriptions budgétaires des dépenses d'équipement. De son côté, la nouvelle équipe municipale en place depuis octobre 2016 a défini dans sa lettre de cadrage budgétaire, des objectifs et axes prioritaires conformes à ses engagements qui se résumaient ainsi. Premièrement, au titre de la section de fonctionnement, préserver une épargne nette positive afin de privilégier l'autofinancement, voire une démarche d'optimisation à la fois des coûts et des recettes et maîtriser les dépenses de fonctionnement. Deuxièmement, au titre de la section d'investissement, proposer une politique d'investissement active en corrélation avec les différents projets en cours d'étude, poursuivre notre volonté de déclin de la courbe d'endettement de la Commune, par une politique limitant tout nouvel emprunt et privilégiant l'autofinancement et enfin volonté de réaliser le financement des dépenses d'équipement sur la base d'une hiérarchisation des priorités.

Monsieur Patrick LASSEUBE : au chapitre des recettes, impôts et taxes : il y a effectivement un delta de 327 986 euros, au CA de 2016 en titre émis il y a 4 541 000 euros, au BP vous inscrivez 4 213 065 euros : pourquoi cette baisse, puisque de toute façon comme vous l'avez rappelé l'assiette est remontée, la population est plus nombreuse, le revenu des taxes et des impôts sont à la hausse. Pourquoi cet écart entre le CA de 2016, ça c'est constaté et la prévision 2017 qui est

inférieure de 300 000 euros. Vous les avez perdus où ?

Monsieur Denis PERY : c'est principalement dû à la dotation de solidarité communautaire à hauteur de 365 000 euros, qui ne sera pas versée en 2017, puisque c'était un versement exceptionnel.

Monsieur Patrick LASSEUBE : d'accord, vous avez mis la dotation là-dedans plutôt qu'en subvention.

Monsieur Denis PERY : oui.

Monsieur Patrick LASSEUBE : il aurait mieux valu la mettre en subvention, car une dotation en principe, on la retrouve d'une année sur l'autre. On sait bien qu'une dotation de la CAM, on en a bénéficié une fois, on en bénéficiera sûrement d'autres, mais en l'occurrence on voit bien qu'imputer cela en impôts et taxes, non, pour moi non ! C'est sur un autre chapitre, maintenant vous l'avez mis là, mais il faut expliquer car autrement les Saint-Lysiens vont dire : mais on a le produit des impôts et des taxes qui baisse à Saint-Lys de 300 000 euros, c'est énorme, alors que ce n'est pas vrai, au contraire, le produit augmente d'une année sur l'autre, vous avez rappelé les critères ; d'où mon étonnement, mais ceci dit j'entends bien votre explication, une dotation ce n'est pas un impôt et taxes.

Madame Brigitte DELIBES (directrice financière) : c'est la nomenclature comptable qui nous oblige à mettre cette dotation dans le 73.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : j'ai plusieurs questions sur la page 5 du budget. La première sur le chapitre 022, sur les dépenses imprévues, la proposition est de 70 000 euros. En 2015, nous avons 30 000 euros, dans le budget qui n'a pas été adopté était prévu 130 000 euros, ce qui est beaucoup, d'ailleurs la Chambre Régionale des Comptes, si on regarde dans les 34 pages, disait que sur les dépenses imprévues, il valait mieux calculer, ça fait quand même une somme importante, 70 000 euros, car même en 2015 on en était à 30 000 euros : quelles sont les justifications que vous pouvez avancer pour justifier cette somme ? Merci.

Monsieur Denis PERY : principalement, il s'agit de plusieurs projets en cours, dont la somme n'est pour le moment pas forcément justifiée ou justifiable. On a donc prévu une enveloppe de sécurité à hauteur de 70 000 euros, qui nous paraît cohérente.

Monsieur le Maire : qui au vu du budget apparaît cohérente, car elle est largement en-dessous du maximum autorisée par la loi, ce qui donne un volant, on n'a pas mis de ligne crédit du maire par exemple, pour des dépenses exceptionnelles pour faire face si besoin sans avoir forcément à passer de décisions modificatives.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : toujours sur cette partie-là, sur les recettes de fonctionnement, sur les chapitres 70, 73, 74 et 75 : là-aussi j'ai été voir dans les anciens budgets : nous avons sur le CA de 2016, par exemple au 013, 65 000 euros ; or si on regarde sur le budget qui n'a pas été adopté 2016, il y a des écarts importants, par exemple 132 000 euros. Ce qui a été trouvé sur le Compte Administratif par rapport au budget qui avait été prévu : ces 65 000 euros à quoi ils correspondent ? D'où ils viennent ? Est-ce que ces chiffres viennent de la Chambre Régionale des Comptes ? Car si on prend le Budget Primitif 2016, ce n'est pas du tout ces sommes-là, c'est le cas pour le 013, pour le 70, pour le 75. Car moi je n'ai pas ces sommes-là, après j'ai regardé dans le Compte Administratif, en effet ce sont ces sommes-là : donc d'où vient cette différence ? Si on prend par exemple le 013 : on a 65 000 euros sur le Compte Administratif 2016 ; par contre j'ai comparé par rapport au Budget Primitif 2016, c'était 130 000 euros, ce n'est pas du tout la même somme. Ce budget n'a pas été adopté, mais ces 65 000 euros correspondent au budget qui a été fait par la Chambre Régionale des Comptes ? C'est bien cela ou pas ?

Monsieur le Maire : oui, c'est ça.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : ok.

Monsieur Thierry ANDRAU : je voudrais juste revenir sur ce qu'a dit Monsieur REY-BETHBEDER sur les dépenses imprévues : je tiens à vous rappeler que vous étiez le premier à vous opposer, sous l'ancienne municipalité, aux dépenses imprévues et aux sommes que l'on y mettait

dedans. Je tenais juste à le signaler, pour que ça soit consigné au procès-verbal.

Monsieur le Maire : *mais ça sera consigné au procès-verbal et ce n'était pas ce montant-là qui était inscrit sur le budget 2016.*

Monsieur Thierry ANDRAU : *on est d'accord, mais il y a quand même 70 000 euros.*

Monsieur le Maire : *oui, moitié moins.*

Monsieur Denis PERY : *je précise qu'une partie de la somme des 70 000 euros peut être utilisée pour payer une partie des intérêts à taux variables.*

Madame Brigitte DELIBES : *en fait pour le 013, c'est un chapitre qui comprend les remboursements des absences du personnel. Effectivement il y avait une grosse prévision, lorsque l'on a fait la DM, on était à 59 000 euros et comme la DM a été faite en novembre, j'avais demandé une estimation à Emmanuelle LASUE (Directrice des Ressources Humaines), donc 60/65 000 euros, car il y a eu des longues maladies qui ont été remboursées des années précédentes, mais un volant normal c'est 60 000 euros.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *c'était juste pour avoir une explication, car la différence des sommes est importante. Merci.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *je reviens sur le chapitre des dépenses imprévues : c'est quand même l'équivalent 70 000 euros de deux emplois au SMIC et il reste en plus 10 000 euros, c'est énorme. Que ça soit un fourre-tout, non. Il faut le dispatcher dans les différentes rubriques, ce que vous avez dit Monsieur le Maire, trouve sa place dans d'autres rubriques. Cette dépense imprévue, d'ailleurs la Chambre Régionale des Comptes avait attiré l'attention là-dessus, qu'elle ne tolérerait pas ce genre d'écriture, car c'est une écriture on est dans le BP. Moi j'y vois deux choses : ou vous n'avez pas finalisé votre réflexion sur le Budget Primitif et il reste encore des arbitrages à faire, donc en attendant on le fourre là-dedans et ça ce n'est pas preuve d'un bon travail d'une équipe municipale, je vous le dis tranquillement sans colère, c'est un constat mais c'est un constat quand même. Sur le budget, on peut me faire croire certaines choses mais pas tout, des intérêts variables des emprunts, ça ne va pas faire 70 000 euros et puis de toute façon il fallait les inscrire ailleurs. Je pense donc que c'est une erreur et ça apparaîtra peut-être comme une faute, car 70 000 euros, comme je le dis, c'est trop important pour que ça soit inscrit-là. Vous avez fait l'inverse de ce qui se faisait ou de ce qui se pratique normalement : c'est-à-dire qu'en investissement, on met à peu près 70 000 euros, car si une tempête arrive et vous emporte une toiture, vous aurez besoin de 50 000 euros, mais par contre on mettait 30 000 euros historiquement pour Saint-Lys, car la loi c'est une chose mais ici à Saint-Lys on n'a pas non plus un budget pharaonique. Effectivement donc moi je considère que 30 000 euros en dépenses imprévues de fonctionnement dans ce chapitre c'est suffisant et que par contre en investissement vous ne prévoyez pratiquement rien, c'est l'imprévu, souhaitons qu'il n'arrive rien non plus. Là-dessus je ne suis pas d'accord, on est déjà quand même à un tiers de l'année, le temps de le voter et de le mettre en place, il ne reste plus que la moitié de l'année. Je veux bien que l'on fasse des mesures modificatives, mais il nous restera la moitié de l'année en exécution. Donc non 70 000 euros sur 6 mois, je regrette ce n'est pas une belle inscription ou une belle utilisation du budget. Merci.*

Monsieur le Maire : *on ira jusqu'au tiers de l'année prochaine également avec ce budget-là, ce qui va nous ramener sur une année complémentaire. Je voudrais dire que ce chiffre de 70 000 euros représente 0,78 % du Budget Communal. C'est de cela dont nous parlons, nous pouvons parler pendant des heures effectivement ; il y a des dépenses imprévues, ce qui va nous permettre de faire face facilement à des choses, comme c'est dit, non prévues.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *merci de me redonner la parole, mais juste quand on veut la clarté, quand on veut la transparence, on essaye d'inscrire au maximum dans le Budget Primitif. Là, effectivement, vous auriez une somme comme vous venez de le dire, que vous utiliserez selon les besoins mais sans notre avis, ça peut arriver, du moins sans la transparence de nous l'avoir dit avant. C'est tout.*

Monsieur le Maire : *alors je vais le tourner autrement : ça veut dire que 99,2 % du budget est affecté à des opérations précises. A un moment donné, il faut de mon point de vue remettre les*

chiffres dans l'ordre de ce qu'ils doivent être portés.

Monsieur Denis PERY : pour finir chapitre 75, autres produits de gestion courante à hauteur de 245 000 euros, sont principalement les loyers de la Gendarmerie.

Monsieur Thierry ANDRAU : et les produits exceptionnels de la page précédente, ça n'interpelle pas ? Est-ce que l'on pourrait avoir au moins des explications ?

Monsieur le Maire : on va vous les donner si la question est posée.

Monsieur Thierry ANDRAU : vous passez tellement vite...

Monsieur le Maire : Monsieur ANDRAU vous vouliez parler des...

Monsieur Thierry ANDRAU : de la ligne 77.

Monsieur le Maire : de la ligne 77, produits exceptionnels.

Monsieur Thierry ANDRAU : ça fait plus que doubler, ça serait intéressant de savoir quand même ce qu'il y a dedans.

Monsieur le Maire : au Budget Prévisionnel 2017, il n'y en a pas. On est sur le CA 2016, d'accord 88 588 euros, mais au Budget Prévisionnel 2017, pas de produit exceptionnel.

Monsieur Patrick LASSEUBE : vous inscrivez la baisse des recettes avec la DGF : quand on parle comme ça on s'attend à voir une baisse significative, je reprends ce que vous avez dit tout à l'heure. Là il s'agit de 1 % de baisse. Qu'est-ce qu'1 % sur le Budget Communal ? Je peux vous le retourner comme vous l'avez fait tout à l'heure. Qu'est-ce qu'1 % de baisse sur le Budget Communal : est-ce que ça vaut le coup de l'écrire, ou alors si on l'écrit on dit aussi le pourcentage, alors ce n'est pas 1 % mais je peux vous le chercher, mais enfin vous le savez autant que moi. Il ne faut pas être alarmiste en disant la DGF baisse à Saint-Lys : non ! Je peux vous citer des Communes de taille de Saint-Lys, oui ça baisse de façon significative. Autre chose : il y a les subventions aux associations de 200 000 euros, c'est vrai que l'on n'a pas eu l'explication dans le document, vous n'avez pas fait de note de présentation de ce budget. Moi je regrette, on présente un budget on fait une note de présentation, les grandes lignes, ce qui a changé. Quand on regarde sur le budget la dotation aux associations, on se retrouve par rapport à l'an dernier à plus de 130 000 euros : c'est la différence avec la MJC, mais encore faut-il le savoir ! Vous, vous le savez, nous on le cherche, on l'a trouvé ne vous en faites pas je l'ai trouvé, mais je trouve que là-dessus aussi vous nous facilitez pas le travail, c'est peut-être pas dans votre idée mais n'empêche que quand même dans la transparence du débat et dans la clarté des choses, notamment quand on retrouve des groupements, c'est peut-être aussi l'obligation de la nomenclature qui fait qu'il faut le rattacher. Mais dites-le ! Autrement vu comme ça on peut l'interpréter, après on dira oui la minorité raconte n'importe quoi, les subventions ont augmenté de je ne sais pas de combien de pourcents, alors que ce n'est pas vrai, il y a stabilité mais là-aussi soyez-clairs si vous ne voulez pas non plus que l'on raconte des fois des choses et que l'on se trompe. Merci.

Monsieur le Maire : je vais revenir sur la baisse de la DGF : effectivement s'en noircir le tableau, c'est un fait que depuis 2014 nous sommes soumis à la contribution des Communes au renflouement de la dette de l'Etat, ça c'est un fait depuis 3 ans. Cette année, nous sommes en période d'élections présidentielles, donc avec une incertitude quand même sur la loi finances de 2017 et celles à venir, donc sans noircir le tableau, parce qu'il est vrai que Saint-Lys bénéficie aujourd'hui de subventions plutôt dynamiques concernant la Dotation Globale de Fonctionnement, mais dans les faits, elle baisse et depuis 3 ans, elle baisse. 1 % mais ça fait partie des faits. De la même manière que les 70 000 euros de dépenses imprévues représentent moins d'1 % ce sont des faits.

Monsieur Patrick LASSEUBE : excusez-moi ce n'était pas volontaire. Monsieur PERY est-ce que vous allez nous présenter ce tableau, puis passer à l'investissement et après c'est tout ? Ou est-ce que vous allez revenir sur le détail du fonctionnement et le détail des opérations d'investissement ?

Monsieur le Maire : à priori, nous n'avons pas prévu de revenir sur tout le détail du budget, car celui-ci se vote au chapitre, donc nous sommes là pour échanger, vous avez les documents, vous avez la pertinence de poser toutes les questions nécessaires. Nous faisons donc une présentation synthétique et ensuite nous lançons les échanges bien entendu.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je prends la dernière phrase, le parc d'activités, on n'a pas fini de vendre les terrains ? Je veux bien anticiper le solde, mais pour l'instant on n'a pas tout en monnaie sonnante et trébuchante et on sait que les terrains, les promesses de vente, les signatures après bien souvent malheureusement c'est comme ça, on a aussi des remises à disposition des terrains. Donc là je ne suis pas tout à fait d'accord. Ou on reprend depuis le début ou on reste à l'investissement : comment voulez-vous que l'on fasse Monsieur le Maire ? C'est vous qui décidez.

Monsieur le Maire : on répond aux questions que vous avez, vous voulez revenir sur le fonctionnement, on reparle du fonctionnement ?

Monsieur Patrick LASSEUBE : oui à priori je pense que c'est plus logique.

Monsieur le Maire : alors reparlons du fonctionnement.

Monsieur Patrick LASSEUBE : sur le budget associations vous m'avez donné l'explication. Sur les charges de personnel, le 012 il faut savoir qu'elles sont quand même plus basses que ce qu'elles devraient être, quand nous aurons l'effectif complet à la Mairie ; parce qu'il y a des postes à pourvoir et des gros postes, il y aura des recrutements quand même de cadre A. Effectivement, on a une charge du personnel qui augmente et sur l'augmentation j'attirerai un point : c'est le personnel que l'Etat nous « oblige », mais moi les obligations de l'Etat il y a des fois, je préfère être un insoumis que de respecter l'Etat, car cette histoire de délivrance de cartes d'identité avec l'obligation de la création d'un emploi, pour un coût de 30 000 euros et une aide de l'Etat de 3 500 euros, on voit bien que le delta qui nous manque est important. Alors là Monsieur le Maire, je ne suis pas d'accord là-dessus, à ce que Saint-Lys supporte seul un transfert d'une charge de l'Etat à une Commune, pour un service qui ne se justifie pas que pour la Commune de Saint-Lys, mais pour toute la Haute-Garonne. Les gens peuvent venir de toute la Haute-Garonne se faire faire la carte d'identité à Saint-Lys. Alors moi je regrette et compte-tenu des efforts qu'il faut faire et qui parfois sont faits, je reconnais, mais là que vous acceptiez sans rien dire, du moins jusqu'à présent ; je vois qu'en bas les gens viennent, le Service est bien occupé, je trouve que ce n'est pas bon. En plus vous pouvez vous appuyer sur la Chambre Régionale des Comptes pour une fois, en disant que le transfert de l'Etat ne correspond pas à Saint-Lys. En plus vu sa situation, moi je m'appuierai sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, y compris sur son Président, pour faire remonter à l'Etat que Saint-Lys n'a pas les moyens de se payer ce personnel, pour la délivrance des cartes d'identité. Vous allez me dire que c'est le service aux citoyens : non ! Le service aux citoyens on le fait quand on a les moyens, quand on ne les a pas, il faut que ça soit des moyens partagés et si d'autres Communes le veulent qu'il le prenne. Avant les gens allaient à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture, donc effectivement qu'il y ait un rapprochement du service auprès du citoyen, moi je veux bien, mais là le delta est trop important. Il était déjà important mais pas autant avec la délivrance des passeports, de mémoire je crois que c'était 10 000 euros de dotations et il y avait toujours 30 000 euros pour l'emploi. Je trouve que là-dessus vous devriez être non seulement vigilant, mais actif et vous aurez tout notre soutien pour effectivement y compris faire un acte d'insoumission vis-à-vis de l'Etat.

Monsieur le Maire : êtes-vous en train de dire Monsieur LASSEUBE qu'il faut se mettre hors la loi par rapport à l'Etat ? Puisque ce sont quand même des directives du Ministère qui nous impose d'assurer ce service-là. Donc je veux bien être insoumis mais pas dans l'illégalité, c'est un premier point. Deuxième point, en tant qu'Elu responsable, bien évidemment nous avons engagé un 2^{ème} poste car nous avons 2 postes de terminaux électroniques pour les cartes d'identité. Au vu de la demande qui allait affluer, nous avons décidé d'ouvrir un second poste, mais qui malheureusement dans la gestion de la Commune ne va pas servir qu'aux cartes d'identité. C'est-à-dire que ça nous sert aussi dans la réorganisation globale des Services, notamment de l'accueil en bas, de pouvoir mieux fonctionner et de pouvoir assurer aussi d'autres services qui vont mieux fonctionner dès demain. Ensuite, vous avez annoncé 3 550 euros, tout à l'heure vous m'avez dit que quand vous n'avez pas les éléments vous vous trompiez. Pourtant ici en Conseil Municipal, je n'ai pas annoncé 3 550 euros, mais j'ai dit 3 550 euros x 2, ce qui représente déjà 7 100 euros. Ensuite entre ce qui est dit et le fait de vous tromper, vous voyez où je mets la limite ; mais à un moment donné les

informations que je donne et là je peux vous l'assurer, elles ont été données en Conseil Municipal, elles sont très vite déformées derrière. Je tenais à le souligner aussi. Donc on touche bien 7 100 euros, qui bien évidemment ne rembourse pas l'emploi que nous créons, mais qui s'inscrit quand même dans une logique d'organisation et de meilleur service à la population, mais au-delà des cartes nationales d'identité ; notre rôle d'Elus est de s'appuyer là-dessus pour offrir un meilleur service, mais en général à la population et pas que sur de l'accueil et des cartes nationales d'identité.

Monsieur Patrick LASSEUBE : ce n'est pas la première fois que l'Etat donne des transferts de charge des Collectivités Territoriales, et bien souvent, je ne vais pas vous citer les exemples vous les cherchez vous-même, celles-ci ont fait savoir qu'il n'était pas question que ce transfert se fasse dans ces conditions. Légalement, je trouve qu'il y aurait justice à faire sur l'effort que les Saint-Lysiens doivent faire seuls pour un service qui dépasse la Commune. Je regrette, nous, en Conseil Municipal, on gère les affaires de la Commune. Alors bien sûr on ne va pas mettre des frontières pour dire vous n'êtes pas de Saint-Lys, on ne vous délivre pas la carte d'identité, mais allez voir ailleurs. Je veux dire que ce n'est pas normal que là-dessus il n'y ait pas, au niveau de l'intercommunalité, mais il y a sûrement des solutions, à avoir de solidarité budgétaire pour ce service. Croyez-moi je préfère là-dessus être un insoumis par rapport à l'Etat, plutôt qu'un jour être une Commune qui n'a plus de budget, parce que l'Etat aura décidé de nous transférer sans les budgets : non ! Quand je dis acte de soumission, oui, il faut au moins faire remonter la chose, mais l'Etat ne comprend qu'une chose c'est quand le Service s'arrête, quand il ne s'arrête pas l'Etat ne comprend pas. Tenir tête à un Préfet n'est pas quelque chose d'illégal, je regrette, tenir tête à un Sous-Préfet, puisque c'est l'interlocuteur d'ici ; je veux dire que si vous ne tirez pas une sonnette d'alarme grave, ce Service ce delta sera à la charge des Saint-Lysiens. De 7 000 euros sur 30 000 euros, il faudra dire aux Saint-Lysiens, voilà vous payez un Service qui n'est pas que pour les Saint-Lysiens, mais pour au moins tout l'ancien canton de Saint-Lys, ça il faudra leur dire, si vous ne le faites pas on le dira. Mais c'est pour cela que quelque part il faut avoir une réaction par rapport à ça, si vous ne l'avez pas, si vous êtes content de ce que vous avez dit tout à l'heure pour justifier cet emploi, je regrette non. Si on n'avait pas imposé à Saint-Lys la délivrance des cartes d'identité et le poste à pourvoir, certes vous auriez créé un autre poste avec les services qu'il faut à la population, mais là je regrette il s'agit d'un service transféré sans les moyens financiers et on ne peut pas l'accepter, on ne doit pas l'accepter, car autrement c'est la porte ouverte à autre chose. Croyez-moi que si on avait une DGF qui était en baisse de 10 %, l'histoire de l'emploi pour la délivrance des cartes d'identité aurait été vite réglée.

Monsieur le Maire : il y a 3 semaines, j'avais un rendez-vous avec le Préfet à ce sujet-là. Voilà je m'arrêterai là.

(Monsieur Patrick LASSEUBE : non enregistré car non appuyé sur le micro.)

Monsieur le Maire : mais comme vous l'avez dit Monsieur LASSEUBE, pour défendre le dossier on le défend dans la légalité, dans la réglementation.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : puisque l'on parle de légalité, il y a quand même un principe constitutionnel, qui a été affirmé par le Conseil Constitutionnel lors des lois de 82 et 83 sur la décentralisation, c'est que quand l'Etat transfère une charge, il doit transférer les ressources qui vont avec. Or là, il y a quand même, on en avait parlé déjà en Commission Finances, un problème car comme on a dit Monsieur LASSEUBE, le delta est important. Il y a quand même le plan de la légalité qui se pose : l'Etat transfère une de ces compétences, puisqu'avant la délivrance des cartes d'identité était faite en Préfecture, mais sans transférer les moyens qui correspondent. Là il y a un réel souci.

Monsieur le Maire : encore une fois nous n'avons pas ouvert ce poste que pour les cartes nationales d'identité. Ça s'inscrit dans une dynamique plus globale.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : sur d'autres aspects de ce qui a été évoqué, sur la section de fonctionnement à la page 10, dans le détail des dépenses, si on prend l'article 6161 sur les assurances multirisques : nous avons plus de 16 000 euros dans le budget précédent, nous n'avons plus rien, pourquoi on passe de 16 000 euros à 0 ?

Monsieur le Maire : à priori le montant est passé sur la ligne en-dessous.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : à la ligne 6168, d'autres primes d'assurance : là on passe de 282, c'est celle-là donc il y a un lien entre les deux ? Le montant n'est plus le même.

Monsieur le Maire : oui c'est ça.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : à la même page sur l'article 6226, concernant les honoraires, qu'est-ce que vous appelez « honoraires » ?

Monsieur le Maire : ce sont les honoraires d'avocats et de frais de notaires.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : alors là-aussi j'ai été fouillé et qu'est ce que j'ai vu : ça fait longtemps que nous dénonçons une série d'augmentations, car dans le Budget Primitif de Monsieur TENE en 2016, nous avons déjà dénoncé le fait que ça soit passé à plus de 32 000 euros de mémoire. 50 000 euros de frais d'avocats c'est énorme. Surtout si on regarde par rapport au Compte Administratif c'était beaucoup moins. Donc quelle est la justification d'une somme relative rondelette pour ces frais d'avocats ? Merci. C'est toujours le Cabinet BOUYSSOU ou on a changé ?

Monsieur le Maire : c'est toujours le Cabinet BOUYSSOU, et il n'y pas que les avocats, il y a également les notaires et les géomètres. Comme il y a pas mal de reprises de délaissé, on s'appuie également sur notre cabinet d'avocats, non pas seulement pour des contentieux mais simplement pour des conseils et avis sur certains dossiers, donc la somme paraît justifiée.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : autre question sur cette page, sur l'article 6232 concernant les fêtes : ici on passe de presque 24 000 euros à plus de 35 000 euros, ça correspond à quoi, pourquoi cette augmentation quand même de plus de 10 000 euros ? Quels sont les projets ?

Madame Monique D'OLIVEIRA : en fait les autres années le spectacle, le conte pyrotechnique et le Noël des municipaux étaient reportés sur l'année d'après ; là on a fait en année civile.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : donc cela explique cette différence qui est quand même assez importante, ok merci. Toujours sur cette même page, au 6236 qui concerne les catalogues à imprimer, là-aussi l'augmentation est importante car on passe de 12 360 euros à 21 913 euros : pourquoi cette augmentation de plus de 10 000 euros, cela correspond à quoi ?

Monsieur le Maire : on a le journal communal, le guide pour les associations, le cahier des charges qui était arrivé aussi à terme et le site de la Mairie également. Le marché sur le bulletin municipal a été relancé, car il arrive à terme.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : donc la principale augmentation c'est dû au bulletin municipal ou pas ? Car il me semblait que du temps de Monsieur TENE il était même un peu plus important... Comment justifier cette différence quand même ?

Monsieur le Maire : il y a le cahier des charges du site internet de la Mairie aussi qui est dedans, puisque on prévoit de le retravailler.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : toujours sur la même page, au 6288, je souhaiterais avoir des précisions sur les autres services extérieurs qui passent de 1 000 euros à 4 500 euros : ça correspond à quoi ? Merci.

Monsieur le Maire : Madame DELIBES vous avez le détail de la ligne s'il vous plaît ? On a noté la question on va vous répondre.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : toujours sur cette page aussi, c'est un peu flou pour nous, c'est autres impôts et taxes, autres organismes : il n'y avait rien, là il y a 1 500 euros, ça correspond à quoi, car on ne voit pas ce que c'est, j'ai cherché mais je ne vois pas.

Monsieur le Maire : pour ceux qui n'ont pas entendu c'est pour la SACEM et les festivités.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : donc l'année dernière, il n'y avait rien pour la SACEM ? C'est ce que ça veut dire ou alors c'était à une autre ligne.

Madame Brigitte DELIBES : pour les autres services extérieurs, on s'est calés sur le liquidé 2016.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : on passe à la page 11, à l'article 6218, sur autres personnels extérieurs, là on a 130 000 euros, l'année dernière on a des zéros : j'ai un peu regardé aussi : est-ce que c'est lié à la ligne 64111 de rémunérations principales, puisqu'elles aussi changent fortement ou est-ce que ce sont deux choses totalement différentes et à quoi ça correspond ? Je n'ai pas trop compris à quoi ça correspondait.

Monsieur Denis PERY : il s'agit du transfert de la subvention à la MJC au chapitre 65.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : ok merci. Une autre question abordée à la Commission Finances qui concernait l'URSAFF, puisque l'on avait trouvé le chiffre un peu étrange, puisque tout le reste a augmenté et là ça a baissé, ça ne paraît pas si logique : donc est-ce que vous avez le bon chiffre ?

Monsieur le Maire : c'est bien celui-là et l'explication qui a été donnée en Commission Finances a été validée, c'est-à-dire que l'on s'est basé sur le Compte Administratif 2016 pour reporter le chiffre et ensuite appliquer le pourcentage, telles que les autres cotisations pour être cohérent. On s'est basé sur le Compte Administratif 2016, que l'on a reporté au Budget Prévisionnel plus l'augmentation.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER toujours une autre question qui concerne l'article 65541, contribution aux fonds de compensation de charges territoriales, qui augmentent aussi considérablement : pourquoi cette augmentation ? Puisque l'on passe de 94 040 euros à 167 610 euros.

Monsieur Denis PERY : il s'agit de l'augmentation de la part SDEHG à la fois le PUP Intermarché, la part SDEHG restant à la charge de la Commune.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : sur le CCAS cette fois-ci, nous avons plus de 383 500 euros et là ça diminue de 100 000 euros : je voudrais savoir puisqu'ici il s'agit du budget affecté au CCAS qui est en baisse et vous aviez dit qu'il était compensé par les loyers de la maison de retraite ?

Monsieur le Maire : entre autres.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : j'aimerais bien car je n'ai pas bien saisi que vous m'expliquiez un peu comment sur ces loyers on récupère de l'argent pour le CCAS, puisque vous avez dit que c'était en partie, comment cela sera-t-il compensé ?

Monsieur Denis PERY : sur le budget CCAS, à noter sur la partie fonctionnement un excédent de 105 000 euros et sur la partie investissement un excédent de 274 000 euros, qui ont servi à diminuer la subvention ; 40 000 euros sont liés à des recettes entre ce que verse le CCAS au remboursement des emprunts et le versement des loyers par la maison de retraite, la recette de la différence des deux est estimée à 40 000 euros.

Monsieur le Maire : ce qui fait que la subvention baisse, mais les services rendus sont exactement les mêmes.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je vous remercie pour la précision je voulais juste savoir un peu les détails, ce qui est bien normal. Au chapitre 67, les charges exceptionnelles, pourquoi porter ce budget à 10 000 euros contre 5 000 euros en 2016 ? De plus sur l'article 678 on passe de 4 000 euros en 2017, alors qu'en 2015 on était à 960 euros. Pourquoi cette augmentation ?

Monsieur le Maire : Madame DELIBES a noté la question quand elle aura la réponse elle interviendra.

Monsieur Thierry ANDRAU : sur cette page, je ne comprends pas les cotisations de retraite, c'est le 6533, chapitre 65.

Monsieur Denis PERY : il s'agit des cotisations de retraite des Elus ; comme aucune indemnité n'a été versée en 2016, 30 000 euros sont imputables au budget 2017 pour la part 2016, d'où une augmentation des cotisations retraite.

Monsieur le Maire : on a quelques lignes dans le Budget 2017 qui sont des reports de 2016 qui n'ont pas été exécutés, notamment les indemnités des Elus, qui sur 2016 ont été versées sur 2017 ;

les cotisations retraite augmentent donc mécaniquement de la même manière.

Monsieur Thierry ANDRAU : d'accord, merci.

Monsieur Patrick LASSEUBE : moi je reviens page 9, au 72, travaux en régie : vous inscrivez Monsieur le Maire, 47 537 euros en travaux de régie ; bien sûr comme il n'y pas de présentation du budget, on ne sait pas où ils seront affectés ou du moins globalement, nous n'avons rien, nous n'avons qu'un chiffre. Pour rappel en 2015, il était déjà très bas, de 35 000 euros. Je pense que les travaux en régie ont plusieurs effets sur la Commune : c'est la mise en valeur du savoir-faire de nos employés municipaux, que l'on met en avant quand on leur fait faire des travaux en régie. Effectivement, nous avons des employés municipaux, bien sûr cela touche plus le technique que l'administratif, qui ont des qualifications que ça soit en maçonnerie, en électricité, en plomberie et autres et qu'ils sont sous exploités par rapport à leur compétence. On paye leur formation, ils sont demandeurs, ils ont une formation, mais après des fois ils sont loin de leur métier. Il fût un temps où les travaux en régie étaient importants. Financièrement aussi pour la Commune on s'y retrouve, on le sait. Donc effectivement, il y a un effet d'abord de valorisation du savoir-faire de nos employés, il y a une valorisation pas uniquement pour eux, mais aussi des Saint-Lysiens ; ça fait toujours plaisir de voir que les employés communaux réalisent des choses concrètes. Je trouve que ce montant n'est pas à la hauteur de ce que l'on pourrait avoir à Saint-Lys, compte-tenu des spécificités du personnel, sinon effectivement ce n'est pas la peine d'avoir autant de qualifications si c'est pour faire des tâches quotidiennes qui ne demandent pas des qualifications particulières. Des besoins il y en a, ils sont énormes, quand je vois l'état du Centre Culturel des Glycines, les employés ont tous la compétence pour y faire un aménagement, un entretien et j'allais dire par rapport à l'entretien courant d'autres locaux communaux, des travaux de peinture, de maçonnerie, il y a bien longtemps que je n'ai pas les employés communaux visibles. On a le 1^{er} étage du Foyer du 3^{ème} âge, tout reste à faire depuis des années, là-dessus pas de prévision, à moins si vous nous dites là ce soir que sur les 47 000 euros, ce n'est pas rien quand même ; donc dites-nous à quoi ils sont utilisés, ça m'évitera d'en inventer ou de faire des suppositions sur ça. Sur autre chose, j'y reviendrai mais d'abord sur cette question donc des travaux en régie, le montant me semble faible et puis au moins avoir sinon le détail au moins savoir à quoi ils vont être utilisés. Merci.

Monsieur le Maire : juste pour dire par rapport aux employés communaux : ils sont quand même aujourd'hui en train d'intervenir à l'ancienne crèche, là où on va déménager le Centre Social ; ce sont eux qui sont en train de faire les travaux. Ils ont également réhabilité le mur du cimetière, donc ils font des travaux en régie sur la Commune de Saint-Lys ; je passe la parole à Monsieur SOLOMIAC qui va vous détailler ce montant.

Monsieur Christophe SOLOMIAC : je pourrai aussi ajouter dans un délai assez court, reprendre toute la clôture qu'il y a entre les anciens Services Techniques et la Résidence ERILIA. Pour balayer assez rapidement : au niveau des Services Techniques : aménagement d'un local soudure conforme aux normes de travail, il va y avoir quelques petits travaux par rapport au Plan Local Communal de Sauvegarde, le ponton handipêche pour une mise en conformité à l'accessibilité, Foyer du 3^{ème} âge, branchement de la machine à laver et chauffe-eau. Au niveau de la salle Antonin Chelle, un WC accessibilité handicapés. Au niveau des anciens ST, il va y avoir une remise en conformité électrique. Au niveau du CCAS, électricité et ventilation. Au COSEC, sécuriser les portes des salles. Au niveau des écoles, il y a aussi quelques travaux et notamment des travaux de peinture pour Florence Arthaud, un petit peu d'électricité, des étagères, des aménagements etc.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je vous remercie de ces précisions Monsieur SOLOMIAC, encore une fois de plus, Monsieur le Maire, il faut aller vous poser la question pour avoir la clarification des choses. Sur un autre chapitre page 10 au 6065, c'est l'argent consacré à l'achat de supports de livres pour la Médiathèque. On était avec un montant ridicule et j'emploie le terme parce que c'est la vérité et si jamais on me dit le contraire autour de cette table, je veux bien mais il va falloir que l'on s'explique, c'est un montant tellement ridicule que même au niveau départemental, j'ai regardé on est une Commune de 9 000 habitants, vraiment avec un montant ridicule, qui a pour effet effectivement que l'attractivité de notre Médiathèque s'en ressent, quand on a 7 000 euros pour acheter des livres et tous les supports pour le public ; je peux vous rappeler, pour mémoire uniquement, que ce montant est monté jusqu'à exactement 29 814 euros. La bonne moyenne serait

de 20 000 euros ; en-dessous on n'est pas dans un Service Public d'une Médiathèque qui fonctionne normalement. Là il y a un effort de passer 7 860 euros à 13 000 euros, c'est un effort, mais j'attire l'attention qu'il ne faudra pas se contenter, là je note qu'il y a un effort, merci...

Monsieur le Maire : quasiment 100 %, ça a quasiment doublé.

Monsieur Patrick LASSEUBE : mais on revient de tellement bas, mais oui mais attendez la culture il faut savoir où on la met, parce que déjà qu'à Saint-Lys la culture ne brille pas, donc si en plus la Médiathèque, des Services comme cela sont délaissés, il ne nous restera plus rien, nous aurons plus besoin d'avoir un Conseil Municipal. Donc effectivement remonter à 13 500 euros, presque doublé est une bonne chose mais ne perdez pas de vue Monsieur le Maire que nous sommes en deçà de ce qui a été fait à Saint-Lys et de ce que nous devrions faire, si nous plaçons la culture à la hauteur où elle doit être. Je ne dis pas qu'elle doit être tout à fait en haut. Autre chose, mais j'en parlerai en investissement, on reviendra sur la Médiathèque. Donc effectivement sur ça j'avais à faire cette remarque. Sur le contrat chauffage, vous conservez le contrat chauffage, pouvez-vous nous donner une précision là-dessus ? Il fût un temps où effectivement la gestion, le contrôle, la maintenance et l'entretien de la chaufferie, en général sur la Commune, était du ressort des techniciens de nos équipes municipales. Ça a disparu ? Je vois que vous maintenez ce service à l'extérieur, je voudrais savoir la raison et de me préciser le montant car là je ne l'ai pas. Merci.

Monsieur le Maire : en tous les cas aujourd'hui nous avons décidé de renouveler effectivement l'appel d'offres avec la Société TPF, pour ne pas la nommer, qui s'occupe de la maintenance des équipements sur la Commune de Saint-Lys ; c'est le choix qui a été fait pour cette année en tout cas.

Madame Monique D'OLIVEIRA : je voulais juste dire qu'en 2015 le budget des livres était déjà à 12 000 euros. C'est en 2016 qu'il a baissé et effectivement les autres années on était à 21 000 euros ; normalement nous devrions être à 3 euros par habitant, c'est vrai, je le reconnais et donc à un moment donné je pense que c'était en 2012 il a fallu faire une baisse au niveau des Services sur le fonctionnement ; cela a été vu avec la Médiathèque et ils étaient d'accord pour baisser leur budget « livres ». C'était quand il y avait Monsieur DISY, il a vu cela avec Monsieur FACCHINI tout simplement.

Monsieur Patrick LASSEUBE : non moi je ne me contente pas de cette explication. On ne demande pas aux employés de faire des choix ! Qui sont des choix politiques. Alors évidemment si vous dites à l'employé, vous êtes d'accord avec moi ou pas, évidemment que l'employé sera d'accord ! Alors ne me faites pas ce numéro, le choix est un choix politique, il faut l'assumer et puis voilà, ce n'est pas plus compliqué que cela. Ne rejetez pas les responsabilités sur le personnel municipal...

Monsieur le Maire : ce n'est en aucun cas, ce qui a été dit Monsieur LASSEUBE.

Monsieur Patrick LASSEUBE : vous avez dit que le personnel municipal était d'accord ! Mais attendez qui gère la Commune ? C'est bien nous, ce n'est pas le personnel !

Madame Monique D'OLIVEIRA : Monsieur LASSEUBE, nous l'avons travaillé ensemble avec les Services c'est tout ce que j'ai dit.

Monsieur Patrick LASSEUBE : non non vous avez dit qu'ils étaient d'accord. Moi je ne me contente pas...

Madame Monique D'OLIVEIRA : nous avons travaillé ensemble !

Monsieur Patrick LASSEUBE : non non mais travailler ensemble dans la mesure où nous nous devons proposer effectivement, s'il y a plus de budget, le personnel sera content bien sûr et l'électeur aussi surtout derrière sera très content. Si le budget est en baisse, vous n'allez pas me faire croire que les employés municipaux, qui voient leur budget en baisse dans leur dotation, sont contents. Non !

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : toujours sur les opérations d'équipements 106 à la page 19 : nous avons plus de 600 000 euros de prévu ce qui est une somme importante ; j'aimerais que vous donniez à tout le monde un peu le détail de ces acquisitions foncières. Est-ce que dedans il y a

une acquisition foncière pour la maison des assistantes maternelles ou pas ? Est-ce que vous avez plus de précisions, car on l'avait déjà plus moins évoqué mais vous aviez dit d'ailleurs que vous donneriez plus de précisions. Merci.

Monsieur Denis PERY : *l'enveloppe globale est estimée à 601 478 euros, les dépenses principales sont des acquisitions foncières diverses pour 350 000 euros, donc c'est du prévisionnel pour le moment sans projet. Ensuite il y a l'aménagement du lotissement communal à hauteur de 212 000 euros et il y a l'acquisition de petites parcelles entre 1 et 1 000 euros et une autre acquisition à 33 000 euros de prévu. La MAM est prévue en 2018, à hauteur de 350 000 euros.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *c'est pour cela que je posais la question parce qu'il y a 350 000 euros je me demandais où ils étaient : il n'y a toujours pas d'affectation, on ne sait pas ce que l'on va acheter ? C'est normal ? Alors c'est normal ! Excusez-moi de poser des questions.*

Madame Céline BRUNIERA : *nous vous l'avions déjà expliqué je crois : c'est une somme qui est bloquée pour des opportunités d'acquisitions foncières ; cela peut faire suite à une DIA, compte tenu du droit de préemption urbain. Il s'agit d'une acquisition dans l'objectif d'une acquisition-cession par exemple : la Commune préempte sur un bien puis le rétrocède sous conditions à un bailleur social ; ce sont là des opportunités urbaines, c'est le prix qui a été estimé par rapport au marché, à une parcelle, qui peut être éventuellement bâtie ou pas.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *puisque l'on parle d'opportunités, on en a saisi dans le passé puisque l'on a acheté une maison à côté du Moulin de la Jalousie, qui était environ à 350 000 euros, on a acheté un garage je crois 70 000 euros, avenue du Languedoc : qu'est ce qui est prévu pour ces biens ? Je suis passé devant au Moulin de la Jalousie, la maison va s'écrouler toute seule, si ça continue. Donc qu'est ce qu'il est prévu ? Est-ce que l'on va les revendre ? On va faire quelque chose dessus ou on va laisser ces biens se dégrader ? Merci.*

Monsieur le Maire : *à aujourd'hui, quand on fait de la prospective financière, il faut savoir saisir les opportunités parce que ce sont des réserves foncières pour la Commune, qui sont intéressantes pour l'avenir. Quant au garage dont vous parlez, évidemment heureusement qu'en rencontrant les Services de l'Etat, ils nous ont approuvé dans notre démarche de renouvellement urbain justement, mais ce sont des opérations à long terme. Notre rôle d'Elus et de politique est d'avoir cette vision à long terme et non pas à court terme, en disant, on achète un bâtiment aujourd'hui qui ne sert à rien. Aujourd'hui, et je voudrais le souligner, il abrite et le véhicule de la Police Municipale et le véhicule réfrigéré pour le portage des repas. Il sert et bien évidemment il faut se projeter à long terme et c'est notre rôle d'Elus de faire cela et de le faire au quotidien. D'ailleurs, je remercie publiquement l'ensemble de l'équipe municipale qui s'implique justement pour travailler ces dossiers-là.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *je vois bien Monsieur le Maire que c'est votre « dada »...*

Monsieur le Maire : *ce n'est pas mon « dada » Monsieur LASSEUBE, je ne peux vous laisser dire ça ! Là je vais terminer ! Nous avons sur la Commune un déficit de logements sociaux, par exemple, nous avons la chance là-aussi, de par le travail qui a été mené par les Services et de par le travail qui a été mené par les Elus, de ne pas être soumis à la taxe sur la loi SRU et ce pour les 3 ans à venir, et ce grâce au travail qui est mené par l'ensemble des Services. Ensuite, nous avons à nous projeter effectivement sur le renouvellement urbain, nous avons avoir la maîtrise de l'urbanisation de Saint-Lys et ce n'est absolument pas mon « dada » ; je regrette Monsieur LASSEUBE, je ne peux pas vous laisser dire ça : c'est d'avoir une vision à long terme et de façon à ce que la Commune s'inscrive là où elle doit s'inscrire.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *je poursuis le constat, constat effectivement comme l'a dit Nicolas REY-BETHBEDER, ce sont des acquisitions foncières mais sans lendemain, c'est ça que je voulais dire, donc une opportunité on l'a fait sur des terrains, vierges, on achète des terres agricoles ou des terres vierges pour l'avenir. C'est ce qu'ont fait vos prédécesseurs et aujourd'hui on a une réserve foncière très enviable à Saint-Lys et il nous en reste autour du cimetière à la Moutonne, il nous en reste encore au Moulin de la Jalousie. J'étais dans ces Conseils Municipaux mais pas tous, car Monsieur VERDIER non, mais c'est un héritage que l'on a aujourd'hui et que l'on doit valoriser. Effectivement, l'embêtant avec les acquisitions immobilières, comme la maison au Moulin de la*

Jalousie, c'est qu'elle devait s'inscrire dans un programme de nos futures installations, disons sportives, qui devaient abriter la Maison des Arts Martiaux et autres libellés ; je constate qu'aujourd'hui et quand même il y a une liaison vous n'êtes pas tout nouveau là-dedans, il n'y a pas de poursuite, ça c'est grave ! Quand on inscrit une opportunité et qu'après il n'y a pas de suivi, alors que quand même vous n'êtes pas étranger à cela, c'est factuel et les Saint-Lysiens auront du mal à comprendre quand on leur dira. Sur le garage de 70 000 euros, non je regrette, quand il y a de l'aménagement urbain et de la maîtrise urbaine, oui elle peut se faire, comme vous l'avez répété, mais par contre quand on voit que la maison qui abritait le Secours Catholique jusqu'à présent, rue François OLIVE, est à l'abandon, quand je vois quand même Madame BRUNIERA, que le Centre des Glycines, vous avez tous enfin certains ont une idée derrière la tête, qui est inscrite déjà dans le DOB, je l'ai trouvée dans le 2011, où le Centre Culturel des Glycines deviendra des logements sociaux. Je veux dire qu'il faut avoir une politique claire, moi je suis d'accord avec ce que vous dites, mais à condition que derrière ça se concrétise ! Qu'il y ait des trajectoires, là on en n'a pas. On a une maison qui s'effondre toute seule où rien n'est prévue et on y a bloqué 250 000 euros plus la démolition ça fait 300 000 euros, c'est bloqué. Le garage, une opportunité, c'est bloqué, on a quand même de l'immobilier à Saint-Lys, comme le Centre Culturel des Glycines c'est l'incertitude. Il faut dire les choses si vous avez une vision de transformation. Le local quand même du Secours Catholique, ce n'est pas nouveau tout ça, ce ne sont pas des choses nouvelles à Saint-Lys. Donc des opportunités, moi je veux bien, mais à ce prix-là pour faire du stock, on n'est pas en situation d'abord de faire cette politique, ça je vous le dis tranquillement Monsieur le Maire. On a un budget qui est ric et rac, donc si on veut faire de l'investissement et on a besoin de faire de l'investissement, les besoins sont là, il y a des priorités, mais aujourd'hui la priorité n'est pas à faire de la réserve foncière ou immobilière pour l'avenir. Aujourd'hui on ne répond pas depuis quelques années ici à Saint-Lys, aux besoins des Saint-Lysiens. On n'aurait pas un mètre carré de réserve foncière, je dirai il faut faire un effort pour effectivement prévoir le futur, ce n'est pas le cas, on a quelques hectares, je n'ai pas le chiffre en tête car il a un peu bougé, mais on a quelques hectares de réserve foncière, donc qui peuvent être facilement urbanisables pour certaines. Donc je ne vois pas je ne comprends pas que sur un budget communal on puisse mettre 350 000 euros d'opportunités pour l'immobilier ; peut-être qu'il y a la maison FAUP, tant mieux, peut-être qu'elle n'y ait pas, alors là ça serait encore pire, mais voilà où j'en suis dans mon raisonnement par rapport à ce que vous nous dites. D'abord je constate qu'il n'y a aucun changement par rapport à la Municipalité précédente, que vous continuez sur cette lancée et que pendant ce temps, rien ne se concrétise. Là-aussi sur les 100 000 euros d'études au COSEC, des études, encore une fois on part pour des études. Les premières études du COSEC, j'ai relevé, datent de 2009...

Monsieur le Maire : *et quelles décisions ont été prises derrière après ces études Monsieur LASSEUBE ?*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *vous y étiez, moi je n'y étais pas dans votre équipe !*

Monsieur le Maire : *quelles décisions ont été prises ?*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *attention ne vous trompez pas là, ne me dites pas que vous n'y étiez pas.*

Monsieur le Maire : *si je me souviens bien vous aviez relevé une étude que vous aviez faite sous votre mandature aussi ! Quelles décisions ont été prises derrière ? Vous me reprochez...*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *je n'avais pas les mains c'est vous qui les aviez...*

Monsieur le Maire : *vous me reprochez de ne rien faire.*

Madame Céline BRUNIERA : *Monsieur REY BETHBEDER, vous avez retrouvé des documents de 2011 et vous m'interpellez sur ceux-ci : en 2011 je n'y étais pas non plus. C'est le premier point, ensuite concernant l'acquisition du foncier, avenue du Languedoc, l'investissement correspond à quelque chose près au montant de l'amende du déficit en logement sociaux selon la loi SRU que nous ne payerons pas cette année. L'investissement sur la maison route de Toulouse, c'est un investissement qui a une situation géographique particulière, c'est-à-dire à proximité de l'école, avec des places de stationnement avec des réseaux et VRD existants, c'est un investissement foncier qui à mon avis est pertinent. Pour les Glycines, il y a eu une réflexion autour du Centre des*

Glycines, les travaux nécessaires aujourd'hui sont très importants : mise aux normes concernant l'électricité, l'accessibilité, l'isolation, les menuiseries, les structures... Ce n'est pas un projet que l'on prend à la légère en faisant des petits bouts de rafistolage. Ensuite, concernant le renouvellement urbain, ce sont des projets à longs termes ; on ne fait pas du renouvellement urbain d'une année sur l'autre, ce n'est pas vrai.

Monsieur le Maire : *et quant au garage dont parle Madame BRUNIERA, avenue du Languedoc, bien entendu qu'il participe à la réduction et à l'exonération de l'amende SRU, pourquoi ? Parce qu'il s'inscrit justement dans un plan de renouvellement urbain, dans le but de renouveler le logement et bien sûr que c'est travaillé et par les Services et par les Elus et c'est ça qu'il est important de porter aujourd'hui !*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *moi ce que je demandais juste c'est une vision à long terme, c'est-à-dire on va dans cette direction, mais vous ne l'a donnée pas vraiment.*

Monsieur le Maire : *j'ai le regret de devoir vous dire que si justement, mais ce sont des projets à longs termes.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *je m'excuse Madame BRUNIERA, j'ai fait l'erreur de vous nommer alors que vous n'étiez pas élue ; ceci dit sur le Centre Culturel des Glycines, j'entends votre discours quand vous défendez un patrimoine bâti, qu'il ne faut pas démolir mais qu'il faut entretenir, rénover, réhabiliter pour le PRAC, donc là on est dans un monument des années 60. Sur l'ancienne Gendarmerie de Saint-Lys, qui date de 1800 et quelques, qui est un bâtiment de caractère, là quand même cela fait quelques années et là vous étiez élue, qu'effectivement on laisse tomber ; à force ça se dégrade et plus un bâtiment est dégradé et plus il se dégrade et effectivement à un moment donné on ne peut plus revenir en arrière. Je pourrai vous donner un contre exemple ici à Saint-Lys, on reste à Saint-Lys : vous avez la partie de l'ancien collège de 1904, qui est un bâtiment de caractère : une première moitié a été réhabilitée sous Jacques TROYES, en Médiathèque, l'autre partie effectivement est dans l'état des années 45 ou 50, n'empêche que quand même pour que ce bâtiment reste en vie et que l'on puisse un jour prévoir une modification un aménagement, il a toujours été fait quand même des travaux au minimum, ce qui permet aujourd'hui d'accueillir et d'héberger des associations, des locaux d'association, des activités. Alors je regrette, le Centre des Glycines si c'est pour nous dire dans 1 an, vous voyez dans quel état il est, on ne peut plus rien faire, il y a plus qu'à tout démolir ou le donner à un bailleur social, non, je ne suis pas d'accord avec ce raisonnement-là, c'est trop facile, de dire on laisse tomber et après évidemment il n'y a plus qu'à raser ! Pour ce qui concerne de l'achat de la maison au Moulin de la Jalousie, là c'est grave : car avec 250 000 euros vous verrez ce qu'à l'époque quand Jacques TROYES a acheté la réserve foncière de la métairie ZAGO, vous verrez à quel montant et il n'y avait pas 3 000 m², il y avait 10 hectares ; voilà donc il faut arrêter là-aussi, les opportunités ce ne sont pas des choses que l'on achète à taux plein, car la maison on l'a payée et bien payée, croyez-moi à 250 000 euros et en plus elle se situe dans un secteur où nous avons de la réserve foncière ; nous n'aurions pas de réserve foncière, on ne pourrait pas faire autrement, mais non d'un chien on peut faire autrement là-bas.*

Monsieur le Maire : *ce n'est pas 250 000 euros, c'est 230 000 euros, après on peut se poser la question de la pertinence de la 632 ; ce n'est pas un lieu de passage, ce n'est pas là où vont les Saint-Lysiens pour aller vers Toulouse. On a déjà de la réserve foncière donc il paraît cohérent c'est assez proche des écoles, c'est proche des commerces, c'est proche du centre ville, il y a une piste cyclable qui permet d'aller au lycée. C'est vrai vous avez raison ce n'est pas pertinent ! Et ensuite il faut comparer ce qui est comparable et acheter du terrain agricole et du terrain constructible, bien évidemment ce n'est pas le même prix.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *sur l'opération 119, page 22 et précisément sur l'article 21311 : nous avons prévu comme travaux à l'Hôtel de ville une somme de 35 000 euros, c'est dans ce qui concerne l'énergie. De quoi s'agit-il comme travaux ? Peut-on avoir quelques précisions ? Merci.*

Monsieur le Maire : *oui ce sont le remplacement des menuiseries, et des bureaux et de la salle du Conseil Municipal, parce que c'est vrai que l'hiver on sent un peu l'air qui passe. Ca va rentrer*

dans le cadre des opérations qui vont nous faire faire des économies d'énergie.

Monsieur Patrick LASSEUBE : *toujours sur ce sujet : les menuiseries, ici au 1^{er} étage ou y compris les baies vitrées du rez-de-chaussée ?*

Monsieur le Maire : *là ce sont les menuiseries de l'étage, les 35 000 euros représentent le remplacement des menuiseries de l'étage ; de la salle du Conseil Municipal et des bureaux.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *d'accord donc tout le 1^{er} étage. Le délabrement au rez-de-chaussée des baies vitrées, du film anti-UV...*

Monsieur le Maire : *le film est prévu également d'être remplacé mais sur une autre ligne, c'est l'opération 47 pour le remplacement des films antisolaires et confidentialité sur les vitres du bas du rez-de-chaussée.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *toujours des demandes de précisions, à la page 23 opération 123, l'article 21088 : la somme ici de plus de 50 000 euros correspond à quoi ? C'est dans l'opération d'équipements de matériels et d'outillages. Cela correspond à quoi cette somme ?*

Monsieur Christophe SOLOMIAC : *en étant très succinct : il y a 20 000 euros pour un groupe électrogène par rapport au Plan Communal de Sauvegarde, 20 000 euros de petits équipements, 10 000 euros de remplacement pour de l'appareillage qui serait défectueux en cours d'année et 2 632 euros pour le remplacement d'échelles et escabeaux aux normes.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *je vous remercie pour ces précisions. Concernant l'opération 129 page 24, j'ai vu que vous aviez modifié le Centre Plurifonctionnel qui est devenu le PRAC, le Projet de Réhabilitation de l'Ancien Collège, or le numéro n'a pas changé ; il aurait fallu également changer les numéros mais c'est purement formel, si ça peut rester comme ça, il n'y a pas de souci. Par contre ce qui me pose plus problème, c'est que ce n'est pas le même projet que le Centre Plurifonctionnel ; on a déjà demandé des subventions pour ce Centre Plurifonctionnel qui devient PRAC, c'est ça ?*

Monsieur le Maire : *oui*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *est-ce que là ne se pose un problème ? Est-ce que l'on peut subventionner car le projet n'est plus le même, est-ce que l'on peut avoir accès à ces subventions, sachant que ce n'est pas la même opération ? J'aimerais avoir quelques explications.*

Madame Céline BRUNIERA : *les subventions demandées et obtenues sont basées sur la mise en accessibilité et la rénovation énergétique ; elles peuvent être maintenues sur le projet. On a demandé d'autres subventions pour lesquelles nous avons été à la rencontre des acteurs concernés, avec les éléments modifiés ou à affiner selon les subventions proposées.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *donc il s'agirait de nouvelles demandes de subvention, c'est ça ?*

Madame Céline BRUNIERA : *il y a les deux.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *d'accord j'ai bien compris.*

Madame Céline BRUNIERA : *il y a les subventions qui ont été demandées et obtenues et que l'on va maintenir et il y a de nouvelles demandes de subventions qui ont été sollicitées et défendues.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *puisque vous m'avez répondu Madame BRUNIERA, est-ce que vous pouvez nous préciser un peu plus en avant, qu'est-ce qu'il y aura dans ce PRAC, qu'est-ce qu'il n'y aura pas par rapport par exemple au Centre Plurifonctionnel ? Rapidement pour que l'on ait une vue de l'ensemble.*

Madame Céline BRUNIERA : *je vais répondre de la même manière ; cela avait déjà été fait lors du Conseil Municipal précédent, il y a des fonctions prioritaires qui ont été maintenues, telles que l'accueil des Services de la Collectivité que sont la Police Municipale et le Centre Social, il y a des fonctions primordiales que sont l'accueil des associations, il y aura près de 300 m² dédiés aux associations, il y a l'accueil du Conservatoire du Patrimoine, qui a été également maintenu comme axe prioritaire dans ce projet ; par contre et nous vous l'avions déjà indiqué l'épicerie sociale et solidaire ne trouvera plus sa place dans ce projet .*

(Monsieur Patrick LASSEUBE : non enregistré car non appuyé sur le micro.)

Madame Céline BRUNIERA : la question que vous m'avez posée c'est : « qu'est-ce qu'il va y avoir dans ce bâtiment ? ». Je vous réponds par rapport à celui-ci.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : donc il n'y aura rien d'autre, on est bien d'accord ?

Madame Céline BRUNIERA : je n'ai pas dit qu'il n'y avait rien d'autre, j'ai parlé des fonctions prioritaires, mais il y a également une salle de séminaire, il y a des salles qui seront proposées à la location pour les Saint-Lysiens et il y a également un travail en cours avec les acteurs pressentis. Il y a également un travail à faire avec la maîtrise d'œuvre, qui va pouvoir dire ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas, comment orienter le projet de façon à continuer à maîtriser les coûts ; c'est un travail qui se fait à plusieurs niveaux avec les futurs utilisateurs et avec ceux qui maîtrisent les coûts et les délais.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : merci c'est ce que je voulais savoir, on a appris quelques informations.

Monsieur Patrick LASSEUBE : oui effectivement on apprend quelques informations supplémentaires, sans avoir quand même la présentation de la globalité de cet investissement ; vous avez une façon de fonctionner qui est un peu étrange. Effectivement pour votre équipe, ça peut être satisfaisant parce que vous, vous êtes au courant de tout, mais sachez que vous n'êtes pas le seul autour de cette table et surtout dans la population. Je vais attirer l'attention sur un aspect, vous allez comprendre que ce ne sera pas inintéressant un jour de présenter le projet, où vous irez à la catastrophe. Sur le Conservatoire du Patrimoine...

Monsieur le Maire : Monsieur LASSEUBE, juste par rapport à ça donc là sur l'année 2017, on est bien d'accord que ce sont les dépenses énergétiques et l'accessibilité qui sont traitées. Ensuite bien entendu que des réunions de présentation du projet vont être faites au fur et à mesure de l'avancée et comme l'a souligné Madame BRUNIERA avec l'ensemble des acteurs concernés. Je vous laisse poursuivre.

Monsieur Patrick LASSEUBE : moi quand je fais l'isolation de la maison, je prévois quelle pièce je vais faire, si j'en démolis une partie, si j'en rajoute une partie ; quand on commence les travaux que vous commencez d'accessibilité et énergie, c'est-à-dire que tout le reste, le gros de la peau de cet investissement est défini.

Monsieur le Maire : c'est une réhabilitation du bâtiment, l'isolation se fait par l'extérieur et par rapport à l'accessibilité, on rend les niveaux accessibles. Poursuivez.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je reviens sur le Conservatoire du Patrimoine : effectivement ici on est tous au courant, il y a le projet d'Art Culture et Patrimoine, il y a une convention passée entre cette association et la Municipalité, c'est très bien ; le Conservatoire du Patrimoine à Saint-Lys, j'espère, ne résume pas à ça. Même s'il se résumait à ça, Saint-Lys Radio, Art Culture et Patrimoine n'a pas l'exhaustivité de la connaissance du patrimoine à mettre dans un conservatoire et ça vous le savez ; il y a d'autres associations telles que l'IDRE qui intervient dans les journées d'animations, un mercredi par an à la Gravette et qui concerne les sciences, la radio et la diffusion. Faire un Conservatoire du Patrimoine avec une particularité, effectivement, Saint-Lys Radio est une chose, mais l'IDRE est non seulement complémentaire mais elle est essentielle. Il y a une autre association qui elle anime un jour par an de diffusion par ondes, qui est basée au Château de Fontenilles et qui elle-aussi est une complémentarité à cet aspect. Mais ça c'est une petite partie du Conservatoire qui sera dédiée ; là-aussi, ce n'est pas l'objet aujourd'hui, mais Monsieur le Maire...

Monsieur le Maire : non ce n'est pas l'objet, c'est vrai.

Monsieur Patrick LASSEUBE : non mais attendez, on parle du budget quand même. Donc si ce n'est pas l'objet aujourd'hui et je ne vais pas entamer le débat là-dessus, mais à vous de présenter à un moment donné par exemple le Conservatoire du Patrimoine, de prendre les acteurs qui seraient intéressés et les acteurs Saint-Lysiens ou institutionnels qui seraient intéressés par cela, de façon à n'oublier personne, parce qu'autrement si un jour vous faites une annonce en disant

« Conservatoire du Patrimoine c'est réglé ça sera ça », vous risquez quand même d'avoir des retours de bâton et mérité.

Monsieur le Maire : pour en revenir au budget, on est sur l'accessibilité et la réhabilitation énergétique des bâtiments sur 2017, le temps de préparer le projet pour la suite, qui sera bien entendu présenté et discuté.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : page 26 donc l'opération n°20 est programmée 30 000 euros, c'est la mise en conformité électrique des bâtiments : pouvez-vous préciser à notre groupe et également au public, la nature de ces travaux ? Merci.

Monsieur Christophe SOLOMIAC : ce sont les mises en conformité réglementaires de tous les bâtiments communaux.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : de tous ? Sans exception ?

Monsieur Christophe SOLOMIAC : de tous ceux qui le nécessitent.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : d'accord. Autre question : on passe à l'opération 28 du COSEC, on a bien noté qu'il y aurait une étude conséquente de plus de 100 000 euros, visiblement il y a eu d'autres études de faites dans le passé, c'est une somme importante, est-ce que cela nécessite vraiment une étude de ce montant-là ? On n'a pas vraiment une idée ? Les autres études n'ont servi à rien ? Il suffit d'aller au COSEC pour voir qu'il y a vraiment...

Monsieur Philippe LANDES : c'est une provision qui comprend les honoraires de diagnostic structurel, une enveloppe pour des travaux d'étanchéité au niveau de la toiture et également remplacement de bardage et complément d'isolation.

Monsieur Patrick LASSEUBE : je voulais préciser que l'IDRE, c'est l'Institut pour le Développement des Radiotélécommunications par l'Enseignement. Autre chose, page 29, opération 32, sur le mobilier urbain achat : je voudrais savoir avant de dire ce que j'en pense, à quoi sera affecté les 4 000 euros ?

Monsieur Bernard TARRIDE : à priori, ces 4 000 euros sont destinés à se remettre à niveau en terme de mobilier urbain et à commencer par acheter un jeu de jardinières pour mettre sous la Halle, c'est la première partie avec une continuité, avec une réflexion etc.

Monsieur Patrick LASSEUBE : merci pour cette précision, c'est un bon investissement. Il y a quand même un problème à Saint-Lys, qui ne date pas d'aujourd'hui, qui est la signalétique des commerçants. C'est un dossier qui est resté en suspend, qui s'est perdu et qui aujourd'hui semble oublié et quand on veut faire de la revitalisation du Bourg Centre, cela passe aussi par l'indication de nos commerces. C'est un dossier qui peut être mené avec des partenaires, comme la Chambre de Commerce et autres, je ne vois rien pour la signalétique et dieu sait si ça commence à devenir criant à Saint-Lys. Autre chose, dans le mobilier urbain et là-aussi on a pris du retard, c'est un retard accumulé : les panneaux d'affichage libre dans les quartiers sont une bonne chose, par contre on se rend compte que quand il y a des manifestations culturelles à Saint-Lys, nous n'avons pas d'affichage municipal, qui a existé un moment, qui n'est plus là, c'était sur des panneaux d'un afficheur privé qui nous laissait une face et nous avions l'autre. Donc effectivement ces panneaux manquent cruellement à Saint-Lys, parce que les panneaux de libre affichage, comme son nom l'indique, ils sont libres, on affiche aujourd'hui et on peut être recouvert et pas par du Saint-Lysien, mais c'est comme ça, c'est la règle du jeu. Donc effectivement il y a quand même un déficit et ça participe aussi à la culture, au faire-savoir de nos manifestations culturelles, on a du mal à Saint-Lys, il reste les panneaux municipaux, mais quand je vois que le prochain Bulletin Municipal va couvrir 4 mois, aucune association va faire l'annonce d'une manifestation 4 mois à l'avance ce n'est pas possible. Il y a effectivement là-dessus un déficit d'affichage qui s'est creusé, des informations communales, culturelles, des associations y compris pour afficher le Conseil Municipal. Je trouve qu'il faudrait quand même y penser, parce que là je ne vois rien. Autre chose, au DOB vous avez parlé et c'était une bonne annonce, du projet de mise en place de containers enterrés pour les ordures ménagères sur le Bourg Centre ; vous n'avez rien prévu à ce budget, donc effectivement c'est une dépense entièrement couverte par la CAM, me semble t'il ça serait logique, mais comme vous aviez annoncé de la part de la Commune une participation financière, je ne dirai

pas de chiffre pour ne pas me tromper, où en est ce dossier, s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : *il y a 35 000 euros qui sont inscrits justement pour les containers enterrés dans les immobilisations corporelles.*

Monsieur Denis PERY : *page 15, chapitre 21, immobilisations corporelles à hauteur de 102 400 euros : il y a 35 000 euros de containers, 11 000 euros de piétonniers, 50 000 euros de réseaux d'adduction d'eau et de réseaux d'électrification et 6 400 euros de dépenses obligatoires pour TISSEO.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *toujours des précisions, l'opération 35, page 30 : il est prévu 4 700 euros pour quel achat ? Tout ce qui concerne les tentes d'exposition, qu'est ce que l'on achète ?*

Madame Monique D'OLIVEIRA : *ce sont des achats de barnum de 4 m x 3 m.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *c'est pour le Comité des Fêtes ?*

Madame Monique D'OLIVEIRA : *non c'est pour les associations, les comités de quartiers.*

Monsieur Thierry ANDRAU : *est-ce que vous pouvez nous expliquer ce que sont les réalisations cumulées au 1^{er} janvier 2017, car de la page 27 à la page 38, ce sont des sommes assez élevées et conséquentes, qui ne correspondent pas à ce que vous prévoyez.*

Monsieur le Maire : *c'est la colonne des réalisations cumulées, au 1^{er} janvier 2017, c'est ça ?*

Monsieur Denis PERY : *c'est le cumulé sur ce type d'opération, par exemple l'opération 104, précédemment il y a eu 134 000 euros de dépenses pour ce type d'opération.*

(Madame Céline BRUNIERA : non enregistré car non appuyé sur le micro.)

Monsieur le Maire : *c'est de cette façon que le budget se construit.*

Monsieur Thierry ANDRAU : *non précédemment on ne l'a jamais eu.*

Monsieur le Maire : *c'est réglementaire.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *toujours une demande de précision sur la page 31, sur l'opération n°36, on n'a plus de 10 000 euros, c'est du matériel informatique, je suppose qu'il s'agit d'ordinateurs, il s'agit de quoi ? Sur l'opération 2183 en particulier.*

Monsieur Fabrice PLANHON : *le budget informatique est coupé en 2 : il y a 7 700 euros pour les écoles et le complément est pour la Mairie, pour le renouvellement d'ordinateurs dans les Services Administratifs.*

Madame Monique D'OLIVEIRA : *je souhaite compléter par rapport au barnum : il y aussi l'achat d'un drapeau pour la Commune.*

Monsieur le Maire : *un drapeau pour les manifestations des Anciens Combattants, effectivement.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *Monsieur le Maire, pouvez-vous me donner la raison de la non présentation de la délibération de la modification d'autorisation de programme et de crédits de paiements du PRAC, puisque la dernière fois c'était à l'ordre du jour ; effectivement on n'a pas pu la passer parce que le budget n'était pas voté, donc je croyais la retrouver aujourd'hui et elle n'y est pas. Pouvez-vous me donner la raison ? Est-ce qu'elle va être modifiée ou elle n'est pas prête ?*

Monsieur le Maire : *il faut qu'elle soit modifiée en adéquation avec le budget, comme nous n'avions pas l'obligation de la passer ce soir, nous la passerons lors du prochain Conseil Municipal.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *page 33, qui concerne tous les équipements sportifs : j'ai bien noté au cours du débat que les 10 000 euros prévus seront pour une étude pour la faisabilité des tribunes du rugby, mais il se trouve que quand j'étais à la Commission Finances, il n'y a pas si longtemps que ça du temps de Monsieur BENNIS, il y a déjà eu une étude qui a été faite, si je me souviens bien et même du montant, c'était estimé à environ 700 000 euros, si on faisait les tribunes en dur. Alors pourquoi faire encore une nouvelle étude puisque cela a déjà été fait ? Je ne l'ai pas rêvé, il faudrait que je la retrouve précisément, mais de mémoire c'est ce qui avait été fait. Alors*

pourquoi encore une nouvelle étude ? C'est dommage on perd du temps et on en aurait vraiment besoin d'équipements sportifs à Saint-Lys.

Monsieur le Maire : *c'était un bureau d'études qui était venu et qu'effectivement pour ne pas prendre la responsabilité de dire on peut ouvrir les tribunes, on a dit on les ferme ; on s'est conformés à cette avis-là. Là, ce que nous souhaitons faire c'est une intervention d'un bureau structure qui va nous dire précisément, avec des prélèvements sur les tribunes, pour avoir un état précis et arrêter les « on dit » ou « il faut » ou « il y a qu'à ». On est là pour faire une étude structure de l'état réel des tribunes et à partir de là, avec cette étude précise, on pourra prendre une décision qui soit conforme à ce qu'elle doit être prise. Est-ce qu'il faut les réhabiliter ? Est-ce qu'il faut les détruire pour les reconstruire ? Ou est-ce qu'elles doivent s'inscrire dans un plan large du déplacement à terme du stade, mais c'est un autre débat. Mais d'avoir vraiment une étude sur laquelle on puisse s'appuyer techniquement.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *donc ce que nous avait parlé et présenté Monsieur Abdelhaq BENNIS, il y a 1 an environ en Commission Finances, ce n'était pas une étude alors ?*

Monsieur le Maire : *c'était un rapport d'un organisme de contrôle...*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *et si je me souviens car cela m'avait quand même intéressé, les 700 000 euros c'étaient si on rasait, si j'avais bien compris et on refaisait des tribunes. C'était ça la somme qui était avancée ? Oui enfin de la Commission Finances, il n'y avait pas forcément tout le monde, ici. Est-ce que l'on a vraiment besoin encore d'une autre étude ? Car on voudrait si possible, si j'ai bien compris dans l'étude qui serait menée, garder ce qui existe déjà ?*

Monsieur le Maire : *peut-être.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *Dans l'état où c'est ? Franchement il vaut mieux raser, encore une étude !*

Monsieur le Maire : *voilà justement c'est là-dedans que nous ne voulons pas tomber, car n'importe qui peut avoir un avis sur n'importe quoi et dire « il faut ». C'est vrai que les tribunes sont dans un état qui n'est pas conforme aujourd'hui, donc menons-le jusqu'au bout, partons sur des bases propres et ensuite prenons la décision qui s'impose. S'il vous plaît le public n'a pas la parole lors des Conseils Municipaux, je vous remercie. S'il vous plaît, sinon je fais évacuer la salle.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *donc vous confirmez que c'était un contrôle et non pas une étude, tout ce que l'on avait parlé avec Monsieur BENNIS, toutes les sommes avancées, cela avait été assez loin quand même. On en a parlé un moment, est-ce que vous l'avez toujours ? Sinon je regarderai, mais cela avait été quand même assez chiffré, il y a eu plusieurs options d'étudier. D'ailleurs il avait été dit que c'était l'option la plus raisonnable de détruire les tribunes vu l'état et de reconstruire.*

Monsieur le Maire : *sur les préconisations d'un bureau de contrôle, qui de toute façon ne voulait pas s'engager à quoi que ce soit.*

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : *mais là on va encore perdre du temps, encore des études et ça presse.*

Monsieur le Maire : *et pour l'instant il y a les tribunes provisoires qui permettent d'assurer le suivi.*

Monsieur Patrick LASSEUBE : *je vais vous faire part de mon étonnement et je vais vous demander ce que vous comptez faire : je suis étonné que dans ce budget, à moins qu'il suffit de poser la question et j'aurai la réponse, que rien ne soit prévu du moins factuellement et en somme pour remédier aux destructions de l'église, vous allez me dire l'entretien n'était pas fait, l'entretien n'est toujours pas fait des toitures ; il y a quand même des travaux qui se sont montés à plus de 500 000 euros, avec une décennale qui court, mais seulement pour faire valoir la décennale, il faudrait aussi que les toits soient propres et ne soient pas remplis de fientes de pigeons à ras les tuiles canal ; donc là ça devient urgent, alors si c'est dans le budget Monsieur le Maire, dites-moi où c'est ? Si ce n'est pas dans le budget que comptez-vous faire ? Merci.*

Monsieur le Maire : le devis est signé Monsieur LASSEUBE, concernant le toit de l'église, c'est prévu en fonctionnement, prestations de service ; en tout cas prendre une mesure conservatoire pour que l'eau ne rentre plus dans le bâtiment.

Monsieur Christophe SOLOMIAC : rapidement c'est une petite modification au niveau des descentes d'eau de la toiture supérieure, qui vient donc se rabattre sur la toiture inférieure et en même temps un nettoyage et un remplacement des tuiles cassées.

Monsieur Denis PERY : prestations de services au compte 611.

Monsieur Patrick LASSEUBE : concernant la Coulée Verte, opération 63 : ça fait plusieurs années que rien n'est fait, il n'y a plus d'investissement dans cette Coulée Verte, non seulement il n'y a pas d'investissement, ça veut dire que ce qui se dégrade n'est pas remplacé, je ne parle pas de nouveautés à créer, on n'est pas là, on en est à tenir l'existant, au moins dans l'état où il avait été prévu dès le départ. On est loin du compte, que ça soit en mobilier ou en affichage ; en mobilier pour tous ceux qui pratiquent la Coulée Verte, il y a beaucoup de choses qui se sont abimées, qui ont été détruites aussi, il y a du vandalisme, je l'admets, mais n'empêche qu'aujourd'hui cette Coulée Verte devient une coulée sauvage ; ça elle est verte, elle va devenir sauvage, complètement. Donc effectivement je trouve un peu anormal que d'une année sur l'autre, rien ne soit mis, aménager pour maintenir l'existant et avoir un développement quand même de cette Coulée Verte, puisque c'était un point de départ, je pense que c'est prisé par les Saint-Lysiens. Les Services Municipaux font ce qu'ils peuvent et ils le font bien, mais là-aussi il y a de l'investissement un peu à faire. La Coulée Verte devient coulée sauvage, si ça vous satisfait, moi non et les Saint-Lysiens non plus et surtout les Saint-Lysiens, moi ce n'est pas grave, pour les Saint-Lysiens c'est plus grave : de plus en plus on voit que cette fréquentation est importante, donc au moins maintenir l'investissement sinon l'aménager. Ça, ce sont des opportunités à saisir immédiatement, ce ne sont même pas des opportunités, ce sont des priorités à saisir aujourd'hui pour les populations de demain.

Monsieur le Maire : il y a un bon de commande qui a été fait, entre autres, pour les bornes d'orientation de PPO et ensuite il y a un certain montant qui passe dans les prestations de services.

Monsieur Bernard TARRIDE : pour répondre effectivement à la question que vous posez Monsieur LASSEUBE, on ne retrouve pas la Coulée Verte en terme d'investissement, avec une opération propre. Vu le délai qui nous était imparti, nous n'avions pas le temps de mettre en place des choses réfléchies, posées et qui ont de l'intérêt et de la valeur. Par contre, on a fait le choix suivant de réhabiliter par exemple le fameux parcours permanent d'orientation, sur lequel il a été mis une somme de 850 ou 900 euros, pour se remettre à flots par rapport aux besoins, qui étaient de ce parcours permanent d'orientation, qui est très prisé par les écoles, les collégiens, par les établissements autour de chez nous etc. C'est vrai qu'on ne le retrouve pas dans l'investissement, mais je vous assure qu'on le retrouvera en terme de fonctionnement et en terme d'entretien.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : je voudrais avoir des précisions sur l'opération d'équipements n°47 page 36, sur l'article 21311 concernant l'Hôtel de Ville, où il y a plus de 6 300 euros de dépenses, cela correspond à quoi ?

Monsieur le Maire : ce sont les fameux films du rez-de-chaussée.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : toujours dans cette colonne-ci, nous avons le 2132, j'ai appris que l'on avait des immeubles de rapport à Saint-Lys, il y a affecté 7 000 euros. Quels sont les immeubles de rapport ?

Monsieur le Maire : la Gendarmerie Monsieur REY-BETHBEDER.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : ok et il y a également de prévu 5 000 euros sur d'autres constructions : de quoi s'agit-il ?

Monsieur Denis PERY : c'est une étude pour la réhabilitation de la Gravette.

Monsieur le Maire : l'étude thermique de la Gravette.

Monsieur Nicolas REY-BETHBEDER : encore une question sur la page 38 : ici c'est tout ce qui concerne la signalétique, qui est à 2 600 euros : il s'agit de panneaux ? De quoi s'agit-il

exactement ?

Monsieur Christophe SOLOMIAC : les 2 600 euros sont consacrés à des panneaux signalétiques pour les bâtiments communaux et une plaque commémorative pour Maréchal Leclerc.

Monsieur Patrick LASSEUBE : à l'opération 38, bibliothèque achat de matériels et équipements : vous mettez 1 000 euros. Pouvez-vous m'expliquer à quoi vont-ils servir ?

Madame Monique D'OLIVEIRA : il y avait une demande d'achat de bacs pour les livres et du rayonnage.

Monsieur Patrick LASSEUBE : merci pour cette précision parce que j'ai vu qu'à la Médiathèque il avait été aménagé un petit coin, un mur d'exposition pour accueillir des choses temporaires, ce qui est une excellente chose et je pense que cela participe à l'attractivité de la Médiathèque. Par contre, j'ai regardé un peu le dispositif, puisqu'il y a eu des expositions qui se sont accrochées au mur, franchement quand on achète un écran de télé plus petit, il est difficile de trouver, pour le but recherché, ça valait quand même le coup de se poser la question, quel écran de télé faut-il avoir ? Je parle de la dimension pour satisfaire le public qui viendra ou alors ce n'est pas la peine. Alors effectivement il y a un petit écran pour quelque chose qui se veut public, donc ce n'est pas pour 500 personnes, je suis d'accord, mais c'est pour au moins une quinzaine de personnes et avec le recul on peut être aussi éloigné que de moi au 1^{er} rang du public, donc ça ne me paraît pas un investissement judicieux et à faire des investissements il faut bien le réfléchir et ça ne demandait pas un grand calcul. Donc effectivement, il faut sur la culture des petits pas comme ça, c'est bien de les faire, mais encore faut-il que ça soit pertinent. Autre chose autre question, qui relie la culture c'est pour cela que je la pose : nous avons, ou du moins la Municipalité a fait l'investissement d'une imprimante pour imprimer sur des bâches ou sur tout support papier mais aussi sur des supports bâche...

Monsieur le Maire : la « ROLAND », oui.

Monsieur Patrick LASSEUBE : qu'en est-il de cette machine ? Est-elle toujours à disposition des associations ? Car l'an dernier, année particulière, rien ne c'est fait, rien ne c'est imprimé. Est-ce que cette année on repart comme en 2015 ou est-ce qu'il y a une nouvelle procédure pour demander des impressions ou est-ce que ça n'existe plus ?

Madame Monique D'OLIVEIRA : au niveau de la « ROLAND » aujourd'hui, on imprime tout ce qui concerne les modifications sur les banderoles ; on n'a pas retravaillé effectivement au niveau de la Commune, quel était le souhait de son fonctionnement.

Monsieur Patrick LASSEUBE : on pouvait s'attendre ce soir, puisqu'il y a eu un report du budget communal, à voir la présentation de la délibération concernant l'affectation des subventions aux associations. Elle n'est pas à l'ordre du jour, ceci dit on a déjà « mangé » un tiers de l'année ; les associations, pour celles qui l'ont demandée et qui auront une subvention, se verront verser cette subvention un peu plus tard. Il eut été judicieux de la présenter ce soir, mais peut-être qu'il y a une raison aussi.

Monsieur le Maire : non pas de raison particulière, nous étions sur la représentation du budget, sur un Conseil Municipal exceptionnel.

Monsieur Patrice LARRIEU : dans le même esprit que l'introduction tout à l'heure, j'ai une conclusion en synthèse de cette présentation du Budget Primitif 2017 de notre Commune. Nous validons ci-après, en les précisant, les engagements que nous avons pris. Premièrement, les dépenses prévues au titre de la section fonctionnement sont équivalentes à celles réalisées sur l'exercice 2015. Deuxièmement, les dépenses prévues au titre de la section investissement sont entièrement financées par les reports à nouveau des sections de fonctionnement et d'investissement et ce, indépendamment des subventions dont les demandes sont en cours d'étude. Troisièmement, afin de mieux maîtriser nos inscriptions budgétaires et ces dépenses d'équipement et conformément aux préconisations de la CRC, nous avons poursuivi l'utilisation des autorisations de programme et de crédits de paiements. Quatrièmement, notre objectif pour 2017 est par ailleurs de mieux organiser dans la manière d'appréhender les projets, de rechercher les subventions ainsi que toutes les sources de financement complémentaires possibles, notamment en terme de taxation, mais aussi

dans les sources d'économie. Enfin pour améliorer le contrôle de gestion, la mise en œuvre courant 2017 d'un tableau bord mensuel de suivi budgétaire.

Monsieur le Maire : avant de vous lire la délibération, je voudrais vous dire que les documents synthétiques qui vous ont été présentés ce soir traduisent un budget qui se veut sincère, responsable, cohérent et débattu en corrélation avec les attentes de nos concitoyens, nos engagements de campagne et notre capacité financière. Les grandes orientations définies sont le Projet de Réhabilitation de l'Ancien Collège, tout d'abord pour répondre aux besoins des associations, acteurs précieux de notre Collectivité, pour répondre aux attentes de nos concitoyens par la mise en location de salles pour les événements familiaux et pour répondre aux devoirs de mémoire en offrant un lieu d'accueil et de transmission de l'histoire de notre ville pour le rayonnement de Saint-Lys. Les autres choix, conduits par ce budget, sont les études du chantier de rénovation du COSEC, pour répondre aux besoins grandissant des associations sportives, l'entretien du patrimoine communal, la Gravette, la Mairie, les tribunes, l'église, la planification de la mise en accessibilité et la mise aux normes électriques de l'ensemble des biens communaux. L'amélioration de la qualité du service rendu aux administrés et la concertation entre les différents acteurs sans oublier les commerçants et les artisans. La planification des dépenses avec l'aide de l'ATD, le recrutement des postes de Directeur Général de Services, Directeur des Services Techniques et Directeur Financier avec comme support le Centre de Gestion 31, et la réorganisation des Services. Enfin, ce budget nous permet de regarder vers demain et d'anticiper les projets chantier, complexe sportif, place de la Liberté pour lesquels les études seront lancées. Il est en effet de notre devoir de penser aux générations futures, en offrant le cadre nécessaire aux projets de demain, tels que le développement des équipements sportifs, le renouvellement urbain, la mixité des populations, l'accueil des jeunes générations. Tout cela en préservant les finances de la Commune, en utilisant pleinement la capacité d'autofinancement de la Commune, sans recours à l'emprunt.

Monsieur Patrick LASSEUBE : Merci Monsieur le Maire, juste une explication de vote : nous voterons donc contre ce budget, juste on l'a vu dans ce débat et je vous remercie pour le débat, il a eu lieu c'est bien, effectivement on peut constater que vos priorités sont loin des attentes des Saint-Lysiens sur des choses principales ; je ne dis pas que dans ce budget il n'y a que du négatif, non, mais le principal n'est pas abordé. C'est-à-dire que vous n'êtes pas dans l'action, je regrette, vous êtes dans de la prévision, sur de l'acquisition d'opportunités foncières ou immobilières ; les attentes des Saint-Lysiens aujourd'hui, les priorités ne sont pas là, elles sont dans un manque d'équipements, dans un manque flagrant de réalisations, donc à un moment donné on pouvait s'attendre à avoir aujourd'hui quand même la poursuite de projets déjà lancés : non, de l'abandon total, en pleine nature ; la reprise aujourd'hui d'un seul projet, le PRAC, et encore on ne sait rien. Donc effectivement cet immobilisme est inquiétant, ça peut révéler des faiblesses de l'équipe ou de la non connaissance de Saint-Lys, ce qui m'étonne, car pour beaucoup vous étiez dans l'équipe précédente et pour d'autres ils étaient quand même dans des équipes il n'y a pas longtemps. Je ne comprends donc pas trop cet éloignement que vous avez entre les priorités flagrantes que disent et que demandent les Saint-Lysiens et la présentation de ce budget en demi-teinte. Merci.

Monsieur le Maire : c'est votre avis, il est noté.

Monsieur Thierry ANDRAU : notre groupe votera contre également ; tout simplement parce que vous n'avez pas pris la mesure des équipements sportifs, dont la Commune a besoin ; c'est principalement pour cette raison que nous voterons contre et aussi pour la non-explication des 350 000 euros pour l'achat de terrains.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Budget primitif de l'exercice 2017 (Commune), arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : **8 931 259, 00 euros**

Recettes : **8 931 259, 00 euros**

INVESTISSEMENT :

Dépenses : **2 704 367, 43 euros**

Recettes : **4 427 634, 06 euros**

(rapporteur : Messieurs Patrice LARRIEU et Denis PERY)

Pour: 21

Contre : 8

Abstention: 0

La séance est levée à 22 h.

Céline PALAPRAT
Secrétaire de séance